
ENGAGEMENTS DES ETATS AFRICAINS

SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

1. ENGAGEMENTS A L'ECHELLE DES NATIONS UNIES

1.1. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

En 2000, lors de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à un assainissement de base d'ici à 2015 (OMD 7c).

Alors que la communauté internationale a déclaré avoir atteint la cible Eau de cet objectif en 2010, en réalité, il n'en est rien :

- D'une part, l'indicateur d'accès à l'eau des OMD se base sur l'accès à une source d'eau améliorée et ne prend donc pas en compte l'accès à une eau véritablement potable. A l'heure actuelle, 768 millions de personnes n'ont pas toujours accès à une source d'eau améliorée et entre 2 et 4 milliards de personnes n'ont pas accès à une eau potable de qualité et ce, de manière durable.
- En outre, cet indicateur ne reflète pas les disparités entre pays et au sein des pays : Ainsi, 37% de la population d'Afrique subsaharienne reste sans accès à une source d'eau potable améliorée et 83% de la population sans accès à une source d'eau améliorée vit en milieu rural en 2011.

Quant à la cible Assainissement, elle sera loin d'être atteinte en 2015. Même si 1,8 milliards de personnes ont accédé à des installations sanitaires améliorées depuis 1990, au rythme actuel de progression, la couverture ne sera que de 67 % en 2015, bien loin des 75 % nécessaires pour atteindre la cible.

1.2. Reconnaissance de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'Homme

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissait l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'Homme, bien que certains Etats se soient abstenus. Un droit réaffirmé en de nombreuses occasions (Forums Mondiaux de l'Eau, Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable RIO+20) et unanimement reconnu par l'ensemble des Etats en novembre 2013, lors de l'adoption d'une résolution en Assemblée générale des Nations Unies.

Malgré cette reconnaissance, la mise en œuvre du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement est loin d'être effective.

Pour consulter la résolution A/RES/64/292 du 28 juillet 2010 :

http://www.un.org/es/comun/docs/index.asp?symbol=A/RES/64/292&referer=http://www.un.org/waterforlifedecade/human_right_to_water.shtml&Lang=F

Pour consulter la résolution A/C.3/68/L.34/Rev.1 du 21 novembre 2013 :

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/570/46/PDF/N1357046.pdf?OpenElement>

1.3. Conférences des Nations Unies sur le Développement Durable

➤ Conférence de Rio de 1992

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et développement durable de Rio de Janeiro (Sommet de la Terre de Rio) s'est tenue en juin 1992 en présence de 178 pays, et a été marquée par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement », déclaration non juridiquement contraignante qui précisait la notion de développement durable, fixait les lignes d'action visant à assurer une meilleure gestion de la planète, et avait fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Le Sommet de la Terre de Rio a conduit à l'adoption de l'Agenda 21 et de trois conventions majeures : la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Pour consulter la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » :

<http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163&l=fr>

➤ Sommet de Johannesburg (2002)

Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg s'est tenu en septembre 2002 et visait à faire le bilan du Sommet de Rio de 1992. Ses travaux ont permis d'adopter une Déclaration politique et un Plan de mise en œuvre de dispositions qui portent sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre notamment en matière d'eau, d'énergie, de santé, d'agriculture et de diversité biologique, afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement.

Concernant l'eau, le Sommet de la Terre 2002 fut le lieu de débats et d'orientations sur la gestion de des ressources en eau, la nécessité d'une consommation rationnelle, et l'accès des populations démunies à l'eau potable et à l'assainissement. En outre, le Plan de mise en œuvre final encourage des partenariats entre les secteurs public et privé fondés sur des cadres réglementaires établis par les gouvernements.

Pour plus d'information sur le Sommet de Johannesburg et les textes adoptés :

<https://www.un.org/french/events/wssd/>

➤ Conférence RIO+20 (juin 2012)

En juin 2012 s'est tenue au Brésil, à Rio, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable dite « Rio+20 », 20 ans après le Sommet de la Terre de 1992. Cette conférence, qui rassemblait l'ensemble des Etats, visait à obtenir le renouvellement de l'engagement politique pour le développement durable ; à évaluer les progrès et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des sommets de l'ONU sur le développement durable ; à relever de nouveaux défis. Après des négociations difficiles, les Etats ont adopté un texte de consensus basé sur le plus petit dénominateur commun, y compris pour le secteur Eau et Assainissement où la reconnaissance du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement a cependant été maintenue.

Pour consulter la Déclaration finale de la Conférence RIO+20, intitulée « L'avenir que nous voulons » et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies du 27 juillet 2012 :

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/11/PDF/N1147611.pdf?OpenElement>

1.4. Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 1997, la « Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation » offre un cadre juridique international, souple et global, qui définit les normes et les règles de base d'une coopération entre les États partageant des cours d'eau, en vue de leur utilisation, de leur gestion et de leur protection. À ce jour, la Convention a été ratifiée par 30 pays, 35 pays étant nécessaires pour que la convention puisse entrer en vigueur.

2. ENGAGEMENTS A L'ECHELLE INTERNATIONALE

2.1. Forums Mondiaux de l'Eau

Les Forums Mondiaux de l'Eau (FME) sont organisés tous les 3 ans par le Conseil Mondial de l'Eau et un pays hôte, et ont pour objectifs de :

- Réunir l'ensemble des parties prenantes pour débattre des questions liées à l'eau et à l'assainissement ;
- Formuler des propositions concrètes et favoriser l'action ;
- Susciter un engagement politique réel et durable en faveur de l'eau.

Ils comprennent 3 processus permanents : processus politique, processus régional (dont Afrique) et processus thématique.

Le 6^{ème} et dernier Forum Mondial de l'Eau s'est tenu à Marseille (France) en mars 2012. Son processus politique, lui-même divisé en 3 sous-processus (ministériel, parlementaire, autorités locales), a conduit à l'adoption de textes finaux à portée politique (Déclaration ministérielle, Manifeste des parlementaires, Message des autorités locales et régionales) dont le plus notable est la Déclaration ministérielle. Bien qu'ils n'aient aucune valeur contraignante, les textes adoptés servent de socles collectifs et d'impulsion pour les Etats, les organes législatifs et les collectivités locales. Le prochain Forum Mondial de l'Eau aura lieu à Daegu (Corée du Sud) en avril 2015.

Pour consulter la Déclaration ministérielle : http://www.worldwaterforum6.org/fileadmin/user_upload/pdf/13-03-2012/D%C3%A9claration_Minist%C3%A9rielle_Final_FR.pdf

Pour consulter le Manifeste des parlementaires :

http://www.worldwaterforum6.org/fileadmin/user_upload/pdf/engagements_elem/Parliamentarians_Manifesto_Final_version_ENG.pdf

Pour consulter le Message des autorités locales et régionales :

http://www.worldwaterforum6.org/fileadmin/user_upload/iwc/Message_pol_ALR_FR_Final.pdf

2.2. Partenariat « Sanitation and Water for All – SWA » (Assainissement et Eau pour Tous)

Les pays en développement, les bailleurs de fonds et les banques de développement participent aux réunions de haut niveau du Partenariat Sanitation and Water for All. Organisée tous les 2 ans, cette réunion rassemble des gouvernements, des bailleurs, des organisations de la société civile et d'autres partenaires, dans l'objectif de favoriser les engagements concrets en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

A l'occasion de la rencontre d'avril 2012, chaque gouvernement présent a publié une déclaration énonçant les mesures qu'il prendra en faveur de l'eau et de l'assainissement au cours des deux prochaines années. Les engagements et leurs avancés sont visibles sur : <http://sanitationandwaterforall.org/commitments/all-commitments>

Une nouvelle réunion de haut niveau a eu lieu le 11 avril 2014 à Washington, durant laquelle de nouveaux engagements ont été pris par les Etats. Ceux-ci sont visibles sur : <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/political-prioritization/2014-hlm/statements-and-evidence>

3. ENGAGEMENTS A L'ECHELLE REGIONALE

3.1. La Vision africaine de l'eau pour 2025

L'adoption en 2000 de la Vision africaine de l'eau pour 2025 a marqué une étape importante dans l'histoire de la coopération sur l'eau en Afrique. Avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires, les auteurs de la Vision l'ont élaborée en gardant à l'esprit la volonté de construire « un avenir où tout le potentiel des ressources en eau en Afrique puisse être facilement exploité pour stimuler et soutenir la croissance du développement économique et du bien-être social de la

région.» Cette perspective a ouvert la voie à une série de conventions et d'initiatives, qui ont, depuis, contribué à mettre en œuvre la feuille de route visant à concrétiser la Vision.

Pour consulter le texte : http://www.unwater.org/downloads/African_Water_Vision_2025.pdf

3.2. Conférence Panafricaine sur l'Assainissement et l'Hygiène (AfricaSan) et Déclaration eThekwini

Organisée tous les 3 ans, la Conférence africaine sur l'hygiène et l'assainissement (AfricaSan) met l'accent sur l'assainissement et l'hygiène en Afrique.

En 2008, lors de la deuxième réunion AFRICASAN, 32 pays (dont le Bénin, Cameroun, Mauritanie, Niger) ont signé la Déclaration eThekwini. Ils ont pris un certain nombre d'engagements, notamment la promesse de création d'un budget séparé pour l'assainissement et l'hygiène et d'y consacrer 0,5% du PIB.

Pour consulter la Déclaration : <http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/eThekwiniAfricaSan.pdf>

3.3. Semaine Africaine de l'Eau et Déclaration de Tunis

L'initiative de la Semaine Africaine de l'Eau représente un engagement politique au plus haut niveau où les gouvernements, les institutions régionales, les partenaires internationaux, le secteur privé, la communauté scientifique, la société civile et les médias du monde, et notamment ceux de l'Afrique, se rencontrent pour discuter et chercher ensemble des solutions aux problèmes d'eau et d'assainissement de l'Afrique.

La première Semaine Africaine de l'Eau, en mars 2008, a notamment donné lieu à la « Déclaration ministérielle de Tunis sur l'accélération de la sécurité de l'eau pour le développement socioéconomique de l'Afrique ».

Pour consulter la Déclaration :

http://www.worldwaterforum5.org/fileadmin/WWF5/Preparatory_Process/regional_process/Premiere_semaine_africaine_de_l_eau_Declaration_Ministerielle.pdf

3.4. Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique

Les « Engagements de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique » sont issus de la 11^{ème} session de la Conférence de l'Union Africaine de juin 2008.

Pour consulter les engagements :

http://www.worldwaterforum5.org/fileadmin/WWF5/Preparatory_Process/regional_process/Decisions_Sommet_AU_Eau_FR.pdf

3.5. Forums nationaux de l'eau et de l'assainissement

En amont du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, 6 pays d'Afrique de l'ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo), ont initié et réalisé des forums nationaux de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de l'initiative A l'Eau l'Afrique à l'Eau le Monde.

Entre les mois de décembre 2011 et février 2012, six forums nationaux de l'eau se sont tenus sous le leadership des Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, rassemblant dans chacun des pays concernés, entre 200 et 450 participants représentant divers collèges d'acteurs du secteur (usagers, leaders d'opinion, collectivités territoriales, ONG et associations nationales et internationales, opérateurs privés et publics, autorités et services nationaux centraux et décentralisés, partenaires techniques et financiers, femmes, jeunes). Ce, afin de dégager des solutions pour l'eau et l'assainissement, qui s'inscriront dans les stratégies nationales et locales du secteur sur la base des priorités des pays et des thématiques clés du 6^{ème} Forum mondial de l'eau. Le suivi des solutions et engagements pris

dans chacun des pays et la pérennisation des mobilisations nationales en amont des Forums mondiaux de l'eau, permettront d'accélérer les progrès du secteur dans les pays du continent africain.

4. ENGAGEMENTS A L'ECHELLE NATIONALE

Au niveau national, de nombreux engagements ont été pris par les Etats pour le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de leur politique de développement. Ils sont à étudier par pays et ne peuvent être rassemblés dans le cadre de la présente note.